

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

AIR/W/31/Add.2
14 juillet 1982

Distribution spéciale

Accord relatif au commerce des aéronefs civils

DROITS DE DOUANE ET AUTRES IMPOSITIONS (DANS LE SENS DE L'ARTICLE II DE L'ACCORD GENERAL) SUR LES REPARATIONS

Réponses au questionnaire¹

CANADA

<u>Produits réimportés après avoir subi des réparations à l'étranger</u>	<u>Taux des droits</u>	<u>Base des droits</u>
- Aéronefs civils	Expt	N/A ²
- Appareils en franchise en vertu de l'accord, y compris leurs parties et pièces détachées	Expt	N/A
- Appareils en franchise en vertu de l'accord, y compris les assemblages et sous-assemblages	Expt	N/A
- Appareils en franchise en vertu de l'accord, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées	Expt	N/A
- Appareils qui ne sont pas en franchise en vertu de l'accord mais pour la réparation desquels certaines pièces en franchise en vertu de l'accord ont été utilisées	Imposables (le taux varie selon l'appareil)	Juste valeur marchande dans le pays exportateur
- Appareils qui ne sont pas en franchise en vertu de l'accord et pour la réparation desquels n'ont été utilisées que des pièces qui ne sont pas en franchise en vertu de l'accord	Imposables (le taux varie selon le type d'appareil)	Juste valeur marchande dans le pays exportateur
- Simulateurs de vol au sol et leurs parties	Expt	N/A

¹ Voir le document AIR/W/31

² Non applicable

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

RESTRICTED

AIR/W/31/Add.2

14 July 1982

Special Distribution

Agreement on Trade in Civil Aircraft

DUTIES AND OTHER CHARGES (WITHIN THE MEANING OF ARTICLE II OF GATT) ON REPAIRS

Replies to Questionnaire¹

CANADA

<u>Product reimported after having undergone repairs abroad</u>	<u>Rate of duty</u>	<u>Duty base</u>
- Civil aircraft	Free	N/A ²
- Equipment duty-free under the Agreement, including parts and separate components	Free	N/A
- Equipment duty-free under the Agreement, including assemblies and sub-assemblies	Free	N/A
- Equipment duty-free under the Agreement except their parts and separate components	Free	N/A
- Equipment not duty-free under the Agreement but for the repair of which certain parts are duty-free under the Agreement	Dutiable (rate varies accord- ing to the equipment)	Fair market value in the country of export
- Equipment not duty-free under the Agreement and for the repair of which only parts which are not duty-free under the Agreement have been used	Dutiable (rate varies accord- ing to the types of equip- ment)	Fair market value in the country of export
- Ground flight simulators and their parts	Free	N/A

¹ See document AIR/W/31

² Not applicable